

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 20 juin 2024 à Moustiers Sainte Marie

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP (Trigance), Jean-Marie PAUTRAT (Allons), Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon), Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération), Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier), Georges BOTELLA (Conseil régional Provence Alpes Côte d’azur), Philippe MARANGES (Castellane).

Excusés qui ont donné pouvoir : Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) à Christophe BIANCHI, Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) à Philippe MARANGES, Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Bruno BICHON (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT, Antoine FAURE (Aups) à Georges BOTELLA, Jacques ESPITALIER (Quinson) à Bernard CLAP, Nathalie PEREZ-LEROUX (Conseil départemental du Var) à Jacques AVANIAN, Bernard MAGNAN (Valensole) à Arlette RUIZ

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2024 à Moustiers Sainte Marie**
2. **Convention cadre de partenariat pour la gestion des sites d’activités d’eau-vive et de randonnée aquatique sur le moyen-Verdon**

Les membres du Bureau avec 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS décident :

- d’approuver la convention de partenariat multipartite pour l’utilisation des sites de pratique eau-vive et de randonnée aquatique sur le Moyen Verdon entre la commune de Castellane, la commune de Rougon, l’Association des Guides d’Eau-Vive du Verdon (AGEVV), le Syndicat des professionnels des activités de pleine nature du Verdon (SPAPNV), dont l’objet est de définir les modalités techniques et financières de la gestion, de l’utilisation et de l’entretien des sites d’activités aménagés par le Parc naturel régional du Verdon sur le linéaire du Moyen Verdon.
- de fixer les tarifs d’accès au parking Samson et au site de Carajuan tels que présentés ci-dessous,
- de valider les modalités de calcul de la redevance et de paiements telles que présentées ci-dessous,
- d’autoriser le Président à signer les formulaires d’engagement avec chacune des sociétés de professionnels d’eau vive et à émettre les titres de recettes correspondants, qui seront émis sur le budget « Gestion Grand site – parkings »
- d’autoriser le Président à la signer la convention de partenariat multipartite ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

SAISON 2024	Accès souhaité aux sites	Journée		Demi-journée
	Utilisation faite des sites	Stationnement simple	Stationnement, installation et équipement des clients	Tous types d’utilisation
TARIF PAR ACCES SOLLICITE	Forfait prévisionnel pour une utilisation de Samson 5 jours / semaine et de Carajuan 7 jours/7	587 €	635 €	329 €
	Tarif par jour de débit réservé en plus ou en moins pour l’utilisation de Samson		6€	4€

3. **Embarquements / débarquements eau-vive moyen Verdon – convention avec la commune de Castellane**
Cf. point supra (convention intégrée dans la convention globale multi partenariale)
4. **Convention d’accès au stationnement réservé du parking Samson et du site de Carajuan- Grand site de France en projet des Gorges du verdon**
Cf. point supra (convention intégrée dans la convention globale multi partenariale)
5. **Règlements intérieurs parkings - Point Sublime / Samson et Sites d’embarquement - Grand Site de France en projet des Gorges du Verdon**

Les membres du Bureau par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Philippe MARANGES et Jean-Pierre BAGARRE) décident de valider les règlements intérieurs du site de Carajuan, du parking couloir Samson et du parking Point-Sublime, tels que présentés.

6. **Evolution des tarifs boutique - Maison de site du Point Sublime - Opération Grand Site**

Les membres du Bureau à l’unanimité décident d’approuver les tarifs de vente des produits ci-dessous listés qui seront vendus à la boutique de la maison de site,

Ouvrages	Prix d’achat	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Livre à la découverte des Gorges du Verdon (Alain Collomp - Edisud)	11,37 €	12,20 €	15,00 €
Mon cahier de jeux à la campagne (ouvrage pour enfants du Conservatoire des espaces naturels)	5,94 €	-	9,90 €
Jus de POMME			4,00

7. **Convention pour l’accompagnement des communes en vue de la restauration et la valorisation d’édifices bâtis**

Point ajourné

8. Dossiers de demande de subvention

Décision : les membres du Bureau à l'unanimité décident :

- d'approuver les opérations présentées et leur plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

▪ Demande de subvention pour le renouvellement de la signalétique patrimoniale : Point ajourné

▪ Amélioration et adaptation de la ferme pédagogique de Valx au changement climatique

Coût total HT : 58 250 € / Région : 46 600 € / Autofinancement : 11 650 €

▪ Sécurisation et équipements des bâtiments du domaine de Valx (dossier complémentaire au dossier 2022-08437)

Coût total HT : 303 639 € / Région : 242 911 € / Autofinancement : 60 728 €

▪ Réponse à l'appel à projet « plantons des haies » DU plan de relance : accompagnement à l'implantation de haies et d'alignements d'arbres intraparcéllaires (agroforesterie)

Coût total TTC : 47 759,90 € / Etat : 38 207,92 € / Autofinancement : 9 551,98 €

▪ Mise en œuvre du programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire (année 2025)

Coût total TTC : 62 500 € / Région : 50 000 € / Autofinancement : 12 500 €

▪ Projet terres de légendes

Coût total TTC : 18 750 € / Etat : 10 000 € / Région : 5 000 € / Autofinancement : 3 750 €

▪ Projets collèges archéo'Verdon : sollicitation du Pass'culture

Coût total TTC : 7 500 € / Plateforme Pass'culture 7 500 €

▪ Atlas de la biodiversité communale de Esparron-de-Verdon et Rougon

Coût total TTC : 132 148,00 € / OFB : 105 404,32 € / Autofinancement : 26 743,68 €

9. Désignation d'un représentant du Parc aux instances / gouvernance de Vélo Loisir Provence

Les membres du Bureau à l'unanimité désignent Mme Nathalie Pérez Leroux comme représentante du Parc du Verdon au sein de la gouvernance de l'association Vélo Loisir Provence.

10. Remboursement de frais d'intervenants

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le remboursement des frais de déplacement des techniciens du CERPAM et de l'IDELE qui sont intervenus au comité syndical thématique sur les chiens de protection le 16 mai dernier.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 27 juin 2024

Le Président,
Bernard CLAP

